

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Compte-rendu affiché le : 24 mai 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

N° 24-05-14

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**OBJET :**  
Subvention aux  
associations - Année 2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le  
03 JUIN 2024  
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

03 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
03 JUIN 2024  
Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2024**

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, présente deux demandes de subvention.

La première concerne l'association des parachutistes de la Loire qui a déposé, hors délai, son dossier de demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024, auprès de l'OMS.

Selon les critères retenus par la commission finances lors de l'étude des demandes au moment du vote du budget 2024 et après concertation avec le Président de l'OMS, la proposition est de retenir uniquement le montant de base de la subvention de fonctionnement, à savoir 341 €.

La seconde demande émane de l'association du Souvenir Français. Cette dernière sollicite la commune pour participer à la rénovation de la tombe de Joseph DESJOYAUX, ancien Maire de la commune de Saint-Galmier pendant plus de vingt ans. Constatant l'absence de descendance familiale, l'association a souhaité avec l'aide d'un bienfaiteur prendre en charge les travaux, étant entendu que reposent dans la tombe, M. DESJOYAUX Joseph, son épouse et leur fils unique, mort pour la France en 1918. Le montant des travaux s'élève à 6 500 €.

Lors du conseil d'adjoints du 29 avril dernier, les élus ont proposé une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

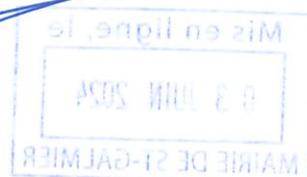
- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à hauteur de 341 € à l'association des parachutistes de la Loire et une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Souvenir Français.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte au compte 65748 « subventions de fonctionnement : autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 27 mai 2024.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

03 JUN 2024

Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
03 JUN 2024  
Mairie de Saint-Galmier